



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre Total de membres :		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
31	20	16

L'an 2026, le 23 septembre à 18 H 00, le Comité du Syndicat Eau des Portes de Bretagne s'est réuni à la salle de réunion de la Maison de l'eau à Châteaubourg, sous la présidence de Monsieur Teddy REGNIER, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ainsi que le document préparatoire ont été transmis par écrit aux délégués titulaires et suppléants le 17 septembre 2026.

PRODUCTION Vote :
Vote à main levée
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

DISTRIBUTION Vote :
Vote à main levée
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

CS 2026 – 60 : GESTION PATRIMONIALE – VALIDATION PRO ET DCE MS-2026-08

Présents – Membres Titulaires (16)

Messieurs Teddy REGNIER – Stéphane DOUABIN – Michel ERRARD – François-Xavier JUGUET – Serge BERGER – Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Philippe HUBERT – Madame Soizic CHEVALIER (SIE LE PERTRE – SAINT CYR LE GRAVELAIS)

Mesdames Isabelle GAUTIER – Pascale MACOURS (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Messieurs Jean-Marc DESHOMMES – Gilles DETRAIT – Jean-François COLAS – Loïc DAUVIER – Jean-Marc LEVEQUE – Madame Martine JOUANNET (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Présents – Membres Suppléants (2) :

Monsieur Nicolas ROCHER (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Gwenaël DUMONT (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Pouvoir(s) (2) :

Monsieur Fabien LAMIRE donne pouvoir à Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Ronan SALAUN donne pouvoir à Madame Isabelle GAUTIER (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Absents excusés – Membres Titulaires (15)

Messieurs Arnaud DUPUIS – Samuel CHAUVIN – Fabien LAMIRE – Charles JEULAND – Yannick BESNARD – Frédéric FAUCHEUX – Thomas CHAUDET – Mesdames Guylène JEUSSELIN – Myriam PIGEON (VITRE COMMUNAUTE)

Messieurs Ronan SALAUN – Jean-Philippe ROUDIER – Yves LEROUX – Jean-Marc PELLEN – Mesdames Angélique BEAULIEU (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Monsieur Christophe REBULARD (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Assistaient également à la réunion (sans voix délibérative) :

Mesdames Hélène BELINE – Chloé AGAESSE – Messieurs Adrien LUCAS – Benoît BOURGES – Cédric LE GARREC

Monsieur Olivier VINCENT (SMG Eau35)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur Gilles DETRAIT

CS 2026 – 60 : GESTION PATRIMONIALE – VALIDATION PRO ET DCE MS-2026-08

Vu la délibération N° CS 2021-66 du 9 décembre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable,

Monsieur le Président expose :

Par délibération du 9 décembre 2021, le Comité syndical a attribué le marché de travaux de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable à un pool de 8 entreprises dans le cadre d'un accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents d'une durée de 6 ans.

Par délibération du 24 mars 2022 le marché de maîtrise d'œuvre de gestion patrimoniale a été attribué aux bureaux d'études suivants :

- Lot Sud : ARTELIA
- Lot Nord : Cabinet BOURGOIS
- Lot Est : OCEAM

Le Service Distribution du Syndicat se réserve le droit de réaliser les études en interne ou de les confier aux bureaux d'études de maîtrise d'œuvre.

Le Service Distribution a recensé une nouvelle opération de renouvellement à réaliser en 2026. Les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées en interne.

Monsieur le Président invite Mme Chloé AGAESSE, technicienne au service Distribution, à présenter cette nouvelle opération.

Le tableau ci-dessous présente la nouvelle opération envisagée :

Référence Marché	Secteur	Références opérations	Communes	Adresse	Linéaire estimé (ml)	Nombre branchements renouvelés	Devis estimatif (€ HT)
MS-2026-08	Est	MS-2026-08	Châtillon en Vendelais	la Rabelière, les Eclavonnières, Pas-Ouïe, la Maison Neuve	2285	11	243 126 €
				Total programme :	2 285	11	243 126 €

A l'issue des études de projet, l'enveloppe totale de travaux s'élève à 243 126 € HT pour un linéaire de réseau renouvelé de 2 290 ml environ.

Le dossier de consultation est constitué du Règlement de la consultation (RC), de l'Acte d'engagement (AE), du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), du Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), du Bordereau des prix unitaires (BPU) et du Détail estimatif (DE).

Les critères de jugement des offres proposés sont :

- Valeur technique : 30 %
- Coût des travaux : 60 %
- Délai d'exécution : 10 %

Il est proposé aux membres de valider le projet de maîtrise d'œuvre, le dossier de consultation des entreprises et de lancer la consultation pour ce marché subséquent de gestion patrimoniale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical :

- **Valide** le projet de maîtrise d'œuvre, l'enveloppe financière totale des travaux de 243 126.00 € HT, et le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de gestion patrimoniale n° MS-2026-08,
- **Autorise** le Président à lancer la consultation et à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures,
Le Président
Teddy REGNIER



Teddy REGNIER
PRESIDENT
13 oct. 2026